

N° 324. — CIRCULAIRE ministérielle. — *Au sujet de l'établissement des comptes de gestion des hôpitaux et des états des liquides et aliments légers.*

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies, le Commissaire général du Gouvernement au Congo français.

(Ministère des Colonies. — 3^e Direction ; 3^e Bureau : Administration des services militaires.)

Paris, le 8 juin 1899.

MESSIEURS, — Il résulte de l'examen des « Comptes de gestion des hôpitaux et des états des liquides et aliments légers », transmis au Département, que ces documents ne sont pas établis d'une manière uniforme et ne permettent pas toujours de se rendre compte des prix de revient de la ration journalière par établissement.

Le mode d'évaluation du prix de la journée varie, suivant la colonie, et souvent, pour le même hôpital, d'une année à l'autre.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter le Chef du Service de Santé à faire établir, à l'avenir, ce document conformément aux prescriptions de l'article 60 de l'arrêté ministériel du 10 mars 1897 et d'après les modèles réglementaires (imprimé n° 1003 de la nouvelle nomenclature, pour les états des liquides et aliments légers et n° 1028 pour les comptes de gestion.)

L'attention du Service Administratif devra également être appelée particulièrement sur ce point.

Le Ministre des Colonies,
Signé : GUILLAIN.

N° 325. — CIRCULAIRE ministérielle. — *Transmission des factures payables en France et relatives à des fournitures faites dans les Colonies.*

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies, le Commissaire général du Gouvernement au Congo français.

(Ministère des Colonies. 3^e Direction ; — 2^e bureau : Approvisionnements, etc.)

Paris, le 4 juillet 1899.

MESSIEURS, — J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de constater que de sérieux retards étaient apportés dans la transmission au Département de diverses factures payables en France et relatives à des fournitures faites dans les Colonies.

Les retards de cette nature, qui ont très souvent pour consé-